

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 6 JUILLET 1882

PRÉSIDÉE

PAR M. MÉZIÈRES

DIRECTEUR.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXXII

ARCHIVES
de
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 6 JUILLET 1882

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

PRIX D'ÉLOQUENCE.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1882 :

ÉLOGE DE ROTROU.

Le prix n'a pas été décerné. Une mention honorable avec une médaille de *mille francs* est accordée au discours inscrit sous le n° 17, portant pour épigraphe :

Qui meurt par sa vertu revit par sa mémoire.

dont l'auteur est M. Félix HÉMON, professeur de rhétorique au lycée de Brest.

PRIX MONTYON

DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES
AUX MOEURS.

L'Académie française a décerné cinq prix de *deux mille cinq cents francs* chacun :

A M. LÉON OLLÉ-LAPRUNE, auteur d'un ouvrage intitulé :
De la Certitude morale, 1 vol. in-8°;

A M. ALBERT DURUY, auteur d'un ouvrage intitulé :
l'Instruction publique et la Révolution, 1 vol. in-8°;

A M. RAOUL FRARY, auteur d'un ouvrage intitulé : *le Péril national*, 1 vol. in-12;

A M. FRÉDÉRIC MASSON, auteur d'un ouvrage intitulé :
le Marquis de Grignan, 1 vol. in-8°;

A M. ANATOLE FRANCE, auteur d'un ouvrage intitulé :
le Crime de Sylvestre Bonnard, 1 vol. in-12.

Deux prix de *deux mille francs* chacun :

A M. VICTOR GUÉRIN, auteur d'un ouvrage intitulé : *la Terre Sainte*, 1 vol. gr. in-4°;

A M. H. LAFONTAINE, auteur d'un ouvrage intitulé :
Petites Misères.

Un prix de *quinze cents francs* :

A M. AUGUSTE DORCHAIN, auteur d'un recueil de poésies
intitulé : *la Jeunesse pensive*, 1 vol. in-12.

PRIX GOBERT.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrire sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

L'Académie a décerné le grand prix de la fondation GOBERT à M. A. CHÉRUÉL, pour son *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, 4 vol. in-8°, et pour le premier volume de son *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*.

L'Académie a décidé que le second prix de la même fondation serait maintenu à M. BERTHOLD ZELLER, pour ses deux ouvrages intitulés : *Richelieu et les ministres de Louis XIII* (1621-1624), 1 vol. in-8°; — *Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline*, 1 vol. in-8°.

PRIX THÉROUANNE

Le prix THÉROUANNE, de la valeur de quatre mille francs, a été ainsi réparti :

1° Un prix de deux mille francs, à M. HENRI FORNERON, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de Philippe II*, 4 vol. in-8°;

2° Un prix de *mille francs*, à M. le COMTE HECTOR DE LA FERRIÈRE, pour son *Introduction à la publication des lettres de Catherine de Médicis*, 1 vol. in-4°;

3° Un prix de *mille francs*, à M. le COMTE DE LUÇAY, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, 1 vol. in-8°.

PRIX BORDIN.

Le prix BORDIN, de la valeur de *trois mille francs*, a été ainsi réparti :

1° Un prix de *deux mille cinq cents francs* est décerné à M. ALBERT VANDAL, auteur d'un ouvrage intitulé : *Louis XV et Élisabeth de Russie*, 1 vol. in-8°;

2° Une médaille d'or de la valeur de *cinq cents francs* est accordée à M. GEORGES PALLAIN, pour la publication avec préface, éclaircissements et notes de la *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne*, 1 vol. in-8°.

PRIX MARCELIN GUÉRIN.

L'Académie a décidé que le prix de la fondation MARCELIN GUÉRIN serait décerné, par portions égales de *mille francs* :

A M. CHARLES YRIARTE, auteur d'un ouvrage intitulé : *Un condottiere au XV^e siècle. Rimini*, 1 vol. in-4°;

A M. ERNEST DAUDET, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la révolution (1790-1793)*, 1 vol. in-12;

A M. ÉMILE BOS, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Avocats au conseil du roi; Étude sur l'ancien régime judiciaire de la France*, 1 vol. in-8°;

A M. FRÉDÉRIC GODEFROY, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature française au XIX^e siècle*, 4 vol. in-8°;

A M. l'abbé A. FABRE, auteur d'un ouvrage intitulé : *la Jeunesse de Fléchier*, 2 vol. in-8°;

A M. F.-M. LUZEL, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne*, 2 vol. in-12.

PRIX LANGLOIS.

Le prix LANGLOIS, de la valeur de *quinze cents francs*, a été décerné à M. A. BOUGOT, pour sa traduction de *la Galerie antique, par Philostrate l'ancien*, 1 vol. in-8°.

PRIX ARCHON-DESPÉROUSES.

Le prix ARCHON-DESPÉROUSES, de la valeur de *quatre mille francs*, a été ainsi réparti :

1^o Un prix de *deux mille francs*, à la *Société des anciens textes français* représentée par son secrétaire, M. PAUL MEYER.

2° Un prix de *mille francs*, à MM. LUCIEN PÉREY et GASTON MAUGRAS, pour leur *Édition des lettres de l'abbé F. Galiani*, 2 vol. in-8° ;

3° Un prix de *mille francs*, à M. EUGÈNE ASSE, pour l'ensemble de ses travaux sur *les Lettres du XVII^e et du XVIII^e siècle*, 7 vol. in-12.

PRIX VITET.

L'Académie a décerné ce prix, que lui a légué M. VITET, *pour être employé comme elle l'entendra, dans l'intérêt des lettres*, à M. GUSTAVE NADAUD.

PRIX MAILLÉ-LATOUR-LANDRY.

L'Académie a décidé que ce prix serait décerné à M. LÉON CLADEL, auteur de plusieurs romans.

PRIX LAMBERT.

L'Académie a décidé que ce prix serait décerné à M. ÉMILE POUVILLON, auteur d'un roman intitulé : *Césette*, 1 vol. in-12.
